

MOTIVATION SCOLAIRE, VIOLENCES EN FAMILLE ET A L'ECOLE ET QUALITE DES APPRENTISSAGES

Résumé

En dépit des textes internationaux et nationaux , les enfants continuent à subir diverses formes de violence à l'école et dans leurs familles . L'échantillon (élèves, parents, enseignants, déscolarisés et encadreurs pédagogiques) qui a servi de base à cette étude a largement reconnu l'existence de différentes formes de violence en famille et à l'école. L'analyse qualitative des données a permis de découvrir que les formes de violence les plus fréquentes exercées sur les élèves sont les châtiments corporels, les menaces et les injures. D'après les élèves, ces actes de violence sont effectifs à l'école dans les proportions ci-après : les châtiments corporels (46%), les menaces (46%), les bagarres (42%) et les injures (20%). Au niveau de la famille ces proportions sont de 40% de châtiments corporels, 40% d'injures et 20% de bagarres.

Ces pratiques engendrent la peur et l'aversion envers l'école mais aussi la démotivation et l'anxiété entraînant à leur tour de faibles performances scolaires.

Mots clés : violences, élèves, école, famille, Niger.

Abstract

In spite of international and national texts, children still experience various forms of violence in the schools and own families. The sample (students, parents, teachers, dropouts and pedagogical supervisors) that constitutes the basis of this study has widely recognized the existence of different forms of violence in the family and at school. The qualitative data analysis shows that the most common forms of violence against students are corporal punishment, threats and insults. According to the students, these acts of violence are found at school and family respectively in the following proportions: corporal punishment (46%), threats (46%), brawls (42%) and insults (20%), corporal punishment (40%), insults (40%) and brawls (20%).

These practices entail fear and aversion to school but also demotivation and anxiety leading in turn to low school performance.

Keywords: violence, pupils, school, family, Niger.

Introduction

Le droit à l'éducation est reconnu par de nombreux textes notamment la loi d'orientation du système éducatif nigérien (LOSEN 1998), et réaffirmé par la Constitution du 25 août 2010 qui stipule en son article 12. : « Chacun a droit à la vie, à la santé, à l'intégrité physique et morale à l'éducation et à l'instruction ». L'article 24 prescrit « les parents ont le droit et le devoir d'élever, d'éduquer et de protéger leurs enfants ». Nonobstant toutes ces dispositions, de nombreuses études montrent que ce droit à l'éducation n'est pas toujours respecté par les deux institutions sensées le garantir à savoir l'école et la famille. Ces deux structures doivent favoriser le développement de la motivation extrinsèque par des renforcements et des encouragements susceptibles d'améliorer la motivation intrinsèque de l'enfant, source de son engagement. Contrairement aux stimulations attendues de l'école et du milieu, de nombreuses études révèlent que les enfants subissent des violences susceptibles d'affecter leur motivation, d'entacher leur apprentissage et corrélativement leurs résultats scolaires. Ainsi, par exemple en 2004 l'association nigérienne pour l'autopromotion humaine (ANAPH) a souligné que 81,10% de garçons et 87,50% de filles sont victimes de violence. Les auteurs sont entre autres les chefs d'établissements, les enseignants, les auxiliaires, les parents et autres. Quelques années plus tard, l'UNICEF/Niger (2010) a confirmé l'existence de la violence à l'école dans deux régions à faible taux de scolarisation (Maradi et Zinder) et qui se traduisent par des châtiments corporels et des insultes.

Cependant, le décret 62-021/MEN du 07 février 1962 en son article 18 interdit explicitement les châtiments corporels et définit clairement les punitions acceptées à titre exceptionnel.

La présente étude a pour objectif global d'analyser les différentes formes de violence perpétrées sur les enfants à l'école et au sein des familles. Elle tente de répondre à la question principale suivante : quelles sont les conséquences des violences en famille et à l'école sur la motivation scolaire des enfants et leur apprentissage ?

Dans cette perspective elle va aborder la problématique dans un premier temps, exposer l'approche méthodologique adoptée et enfin présenter les résultats de l'enquête et leur analyse.

1. Problématique, cadre théorique et questions de recherche

De nombreux auteurs ont mis en évidence les liens étroits entre la motivation scolaire (versus qualité de l'éducation) et les conditions d'apprentissage que ce soit en milieu scolaire ou familial.

Pour Viau « la motivation est un état dynamique qui a ses origines dans la perception qu'un élève a de lui-même et de son environnement et qui l'incite à choisir une activité, à s'y engager et à persévérer dans son accomplissement, afin d'atteindre un but » (1994 : 7). Duclos (1997) cité par Sidikou souligne : « la motivation de l'élève n'est pas innée mais elle est influencée par les comportements des enseignants et des parents, ainsi que par d'autres facteurs liés à l'environnement scolaire. Par exemple, un enfant perd sa motivation, s'il ne reçoit pas d'encouragements ni de récompenses de l'enseignant ou des parents » (2015 : 26). Cependant, comme le fait remarquer Pain (1997), cité par Sidikou, l'école demeure le lieu « d'abus symboliques d'autorité ... Remarques humiliantes, ironie blessante, jugements dévalorisants font encore souvent partie de l'arsenal répressif de certains enseignants » (2015 : 30).

Le constat reste amer. En effet, nonobstant, les textes juridiques en matière de protection de l'enfant notamment la convention relative aux droits de l'enfant (CDE, 1990), en son Article 28 alinéa 2 exige que « les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que la discipline scolaire soit appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant en tant qu'être humain et conformément à la présente Convention. ». La charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE, 1990) et les différentes déclarations, celle dite « du millénaire » (2000) ou celle pour « Un monde digne des enfants » (2002) défendent aussi toute atteinte au bien-être physique ou psychologique de l'enfant.

En dépit de toutes ces dispositions juridiques, de nombreuses études révèlent que beaucoup de pays

n'interdisent pas le recours aux châtiments corporels à l'école et que la violence sur les enfants persiste.

Ainsi, Pinheiro rapporte que « 80 à 98% des enfants sont exposés à des corrections physiques chez eux, au moins un tiers d'entre eux subit des punitions physiques sévères administrées à l'aide d'un instrument auxiliaire, selon des études réalisées dans des pays de toutes les régions du monde » (2007 : 9). Plus loin, il ajoute « Dans les pays en développement, entre 20 et 65% des enfants d'âge scolaire déclarent avoir subi des intimidations verbales ou physiques au cours des 30 jours précédents ».

Nous retenons également les conclusions du Rapport sur la campagne mondiale « Apprendre sans peur » initiée par Plan International (2008 :12-13) qu'au Cameroun lors d'une étude dans quatre provinces du pays, « 97% des élèves ont signalé avoir fait l'objet de punitions physiques, en Egypte, 80% des élèves garçons ont subi des châtiments corporels, contre 67% des filles ». Dans une autre étude l'ONG a fait ressortir que « chaque jour la violence en milieu scolaire affecte environ un million d'enfants dans le monde » (2010 : 4).

En abordant les conséquences de la violence Antonowicz (2010 : 21), dans un rapport intitulé « Trop souvent en silence », a relevé que « les châtiments corporels ont des conséquences négatives aussi bien physiques que psychologiques sur les enfants. Ils provoquent des lésions physiques qui vont des ecchymoses au traumatisme ou à l'hémorragie, en passant par les saignements, et peuvent même provoquer la mort. Ils inspirent un sentiment de crainte des autres et de peur des institutions d'enseignement, ce qui a des impacts négatifs sur la concentration, la participation en classe et les résultats. Ils ont également des conséquences irréversibles sur le développement psychologique et social de l'enfant ».

La situation est d'autant plus préoccupante que le phénomène touche presque tous les niveaux d'enseignement (primaire et secondaire) et que les auteurs se trouvent dans le milieu scolaire même (chefs d'établissement, enseignants, auxiliaires) ou en sont proches (parents et autres). UNICEF /NIGER (2010) a révélé dans les régions de Maradi et Zinder que la violence existe à l'école... plus est, certains groupes d'élèves et de parents considèrent le châtiment corporel et les insultes des enseignants envers les élèves comme des actes correctifs et éducatifs.... En dépit de son caractère illégal, le châtiment corporel est la pratique quotidienne des enseignants ».

D'autres études au niveau national comme celles réalisées par l'Association Nigérienne pour l'Autopromotion Humaine (ONG ANAPH Mutunci, 2004) ont témoigné de la persistance de la violence sur les enfants). Elle a en effet relevé que 87,5% des jeunes filles (élèves et étudiantes) et 81,1% des jeunes garçons interrogés confirment l'existence du phénomène de violence dans leurs établissements. Un an plus tard Assoumana constate que « 70% des élèves, 70% des directeurs d'écoles et 50% des enseignants ont reconnu l'existence de la violence à l'école » (2005 : 46).

Pourtant, des dispositions de la constitution du Niger du 25 Août 2010, en son Article 12, stipulent que « chacun a droit à la vie, à la santé, à l'intégrité physique et morale, à une alimentation saine et suffisante, à l'eau potable, à l'éducation et à l'instruction dans les conditions définies par la loi... ». En outre, l'article 24 poursuit : « Les parents ont le droit et le devoir d'élever, d'éduquer et de protéger leurs enfants... ».

Rappelons que depuis le 7 février 1962, le Décret 62.021/MEN portant réglementation de l'obligation et de la fréquentation scolaires a défini les types de punitions admises dans les écoles primaires en son Article 17. Il stipule que « les seules punitions admises dans les écoles primaires sont : la réprimande, la retenue après la classe sous la surveillance du maître de service... Le même décret en son Article 18, interdit les châtiments corporels. En plus du Décret, la lettre circulaire n° 016/MEN/DEPD du 2 avril 1981, portant châtiment corporel, signée par le Ministre de l'Education Nationale interdit formellement la pratique du châtiment corporel à l'école : « Ces pratiques sont formellement interdites. Les maîtres qui persisteront à appliquer ces procédés rétrogrades et anti

pédagogiques, le feront à leurs dépens. Les fautes seront sanctionnées sévèrement afin de décourager les récalcitrants qui s'entêtent à maintenir ces pratiques avilissantes».

C'est face à tous ces constats que nous nous posons les questions suivantes : quelles sont les formes de violence subies par les élèves à l'école et en famille ? Quels effets la violence peut-elle avoir sur la motivation des élèves et la qualité des apprentissages ? Dans cette perspective l'objectif global est d'analyser la corrélation qui existe entre les violences subies en milieu scolaire et en famille et le degré de motivation des élèves dans le processus enseignement/apprentissage. De manière spécifique il s'agit d'identifier les formes de violence les plus fréquentes, déterminer les conséquences de la violence sur la motivation des élèves en classe et la qualité des apprentissages.

2. Méthodologie

Notre recherche est de type qualitatif et quantitatif. L'échantillon a été déterminé par un choix aléatoire de dix écoles au sein des trois secteurs pédagogiques de l'Inspection Niamey V. Il se compose de 86 personnes. Pour collecter les informations un questionnaire a été adressé aux 10 enseignants de l'échantillon. Un guide d'entretien a permis de recueillir des informations auprès des élèves 50 soit 10 par école (27 filles et 23 garçons,) des directeurs d'écoles (10 dont 3 femmes) des enseignants (10 dont 7 femmes) et des parents d'élèves (10 dont 5 femmes). D'autres informations proviennent de témoignages (conseiller pédagogique 1 déscolarisés 5). L'analyse et le traitement des données s'est fait à l'aide du logiciel Statistical Package for the Social Sciences (SPSS).

3. Analyse et interprétation des résultats

3.1. Les formes de violence au sein des familles et à l'école selon les élèves

Dans cette partie nous abordons simultanément la description des formes de violences subies par les filles et les garçons en famille et à l'école.

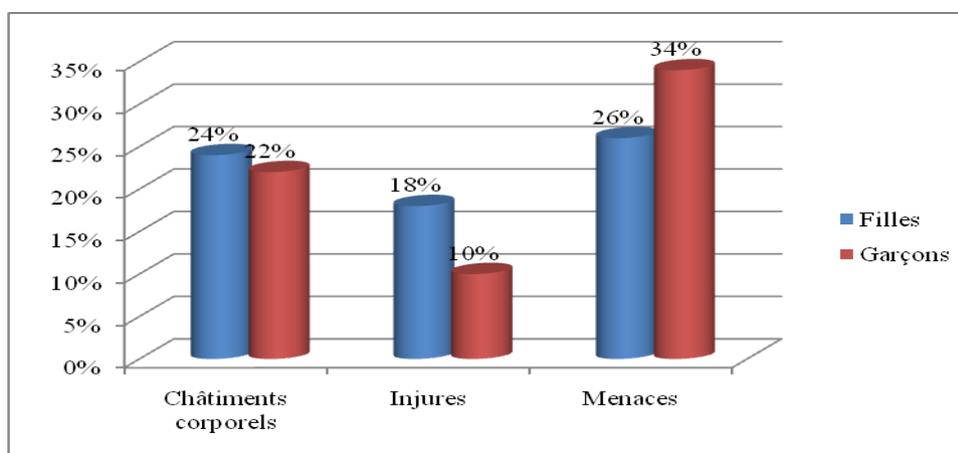


Figure n° 1 : Violences en famille selon les élèves.

L'analyse de la figure 1 montre que les violences exercées sur les élèves au niveau familial sont aussi bien physiques que verbales. Les formes les plus fréquentes sont les menaces (34% pour les garçons et 26% pour les filles), les châtimts corporels (24% pour les filles et 22% pour les garçons) et les injures (18 pour les filles et 10% pour les garçons).

L'éducation traditionnelle semble malheureusement synonyme de punitions dans nos contrées. Elle se fonde sur le postulat *qui aime bien châtie bien*. Cependant, les attitudes violentes des parents envers les enfants sont très souvent la conséquence d'un manque de dialogue au sein des familles. Pourtant, c'est à travers l'interaction avec ses parents que l'enfant apprécie ses valeurs telles que la prise de conscience de ses capacités, de ses faiblesses. Mais, quand cette complicité parentale fait défaut, l'enfant perd l'estime de soi et demeure passif ce qui indubitablement va agir sur sa motivation.

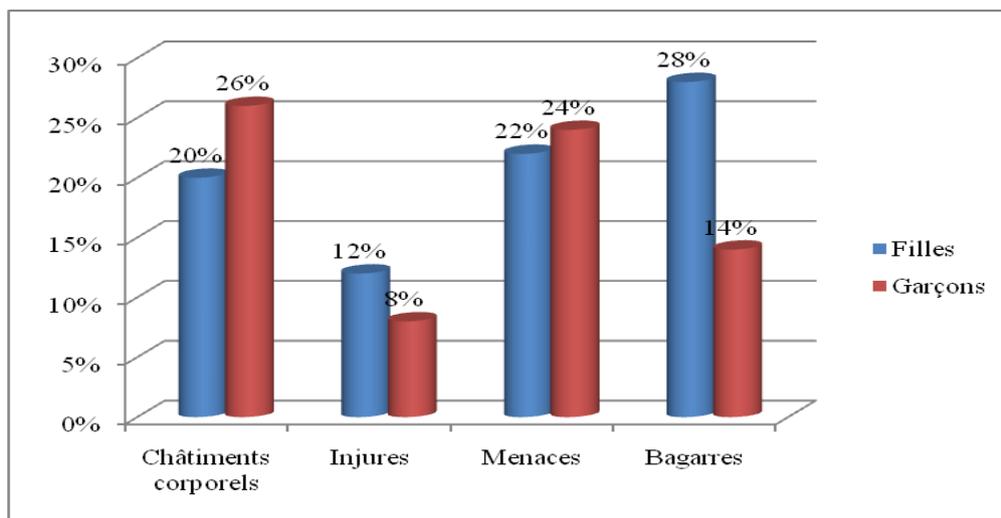


Figure n° 2 : Violences à l'école selon les élèves

Il ressort de la figure 2 qu'à l'école aussi, les garçons tout comme les filles subissent les châtements corporels (respectivement 26% et 20%), les injures (6% et 12%), les menaces (24% et 22%).

Nous notons également des bagarres parmi les violences que les enfants subissent dont ils sont les propres acteurs.

Que ces violences soient l'œuvre des enseignants ou des camarades de classe, elles engendrent d'une part des traumatismes et d'autre part, une perte de la confiance en soi. Or la motivation réside dans la confiance en soi. En outre, une fois en classe, l'élève agressé verbalement ou physiquement, est constamment à l'affût de la prochaine sanction ce qui entraîne une déconcentration et une inattention susceptibles à nouveau d'attirer « les foudres » de l'enseignant d'où le risque de l'installation d'un cycle vicieux de la violence.

Nous pouvons conclure que la violence est réelle à l'école et en famille Nous savons que quelle que soit la forme que prend la violence, elle est source de souffrance susceptible d'avoir des séquelles sur la motivation de l'élève. Ce dernier peut adopter plusieurs attitudes notamment l'absentéisme, l'échec scolaire ou l'abandon comme l'ont témoigné plusieurs déscolarisés de notre échantillon. L'un d'eux affirme : *notre maître était très méchant. Il nous tapait à longueur de journée. J'ai fini par quitter l'école par peur. Si ce n'est pas, à cause de lui, je serais peut-être en ce moment au lycée...*

A la violence vécue à l'école vient s'ajouter parfois une autre violence, celle provenant de la famille de l'enfant vue sous le prisme des parents.

3.2. Formes de violence au sein des familles selon les parents et leur fréquence en cas d'échec selon les élèves.

Nous allons analyser les figures 3 et 4 qui illustrent les réponses des parents sur les formes de violences exercées en famille ainsi que la fréquence de celles-ci en cas d'échec selon les élèves.

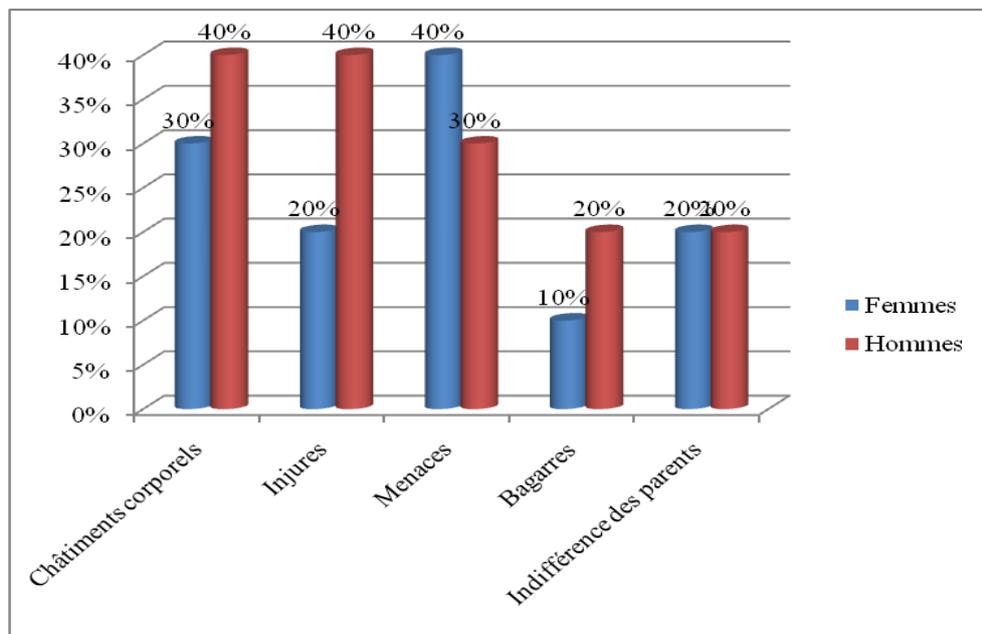


Figure n°3 : Formes de violence au sein des familles.

L'analyse de la figure 3 permet de dire que les parents reconnaissent la pratique de la violence. Nous constatons que les hommes perçoivent plus fréquemment l'existence des violences : châtimts corporels ,40%, injures 40%, bagarres 20%. Les femmes pensent que les violences physiques sont moins effectives, elles estiment que les menaces sont les plus fréquentes (40%).

Les parents soulignent une autre forme de violence : l'indifférence des parents envers leurs enfants. Celle-ci, comme toute autre forme de violence émanant d'une personne ayant autorité sur ces derniers, est préjudiciable à leur développement et leur plein épanouissement. En effet, en psychologie, l'indifférence éducative résulte d'une absence de communication. Elle a pour conséquence l'impossibilité de s'initier au monde des adultes et l'absence des relations affectives d'où l'incapacité de se construire psychologiquement.

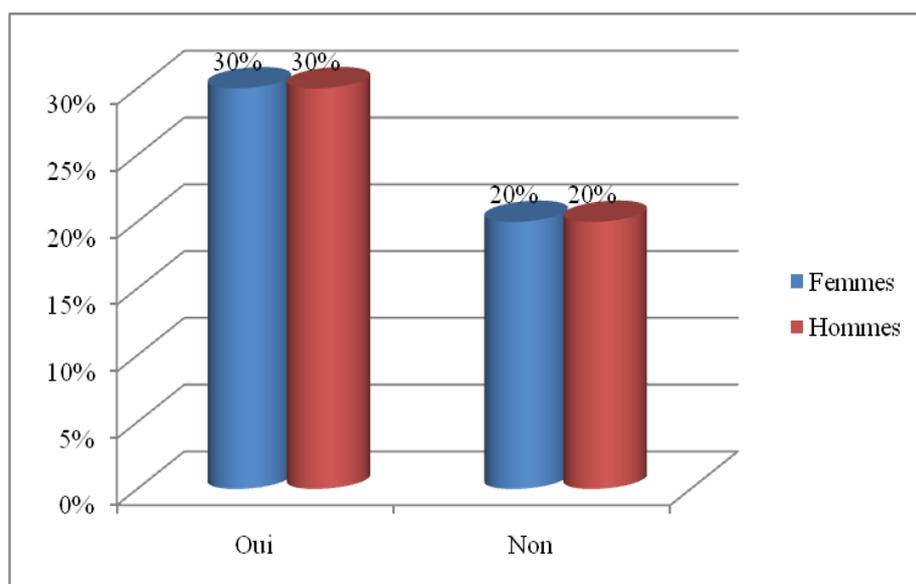


Figure n°4 : Violences en cas d'échec selon les élèves.

Les points de vue des parents sont corroborés par les avis des enfants comme l'atteste la figure n° 4. En effet, ces derniers sont unanimes sur le fait qu'aussi bien les hommes que les femmes les violentent en cas d'échec (30%) scolaire. Puisque la famille est par essence le berceau de la sécurité

et l'une des sources principales de l'éclosion de la motivation extrinsèque, Nous pouvons conclure que les élèves de notre échantillon sont dans une situation peu stimulante. En effet, les punitions et les sanctions n'ont qu'un effet limité et sont souvent contre-productives.

3.3. Les formes de violence à l'école selon le maître et leur fréquence selon les élèves.

Dans cette section nous allons analyser les figures 5 et 6 relatives aux opinions des enseignants sur la violence à l'école et la fréquence des punitions d'après les élèves.

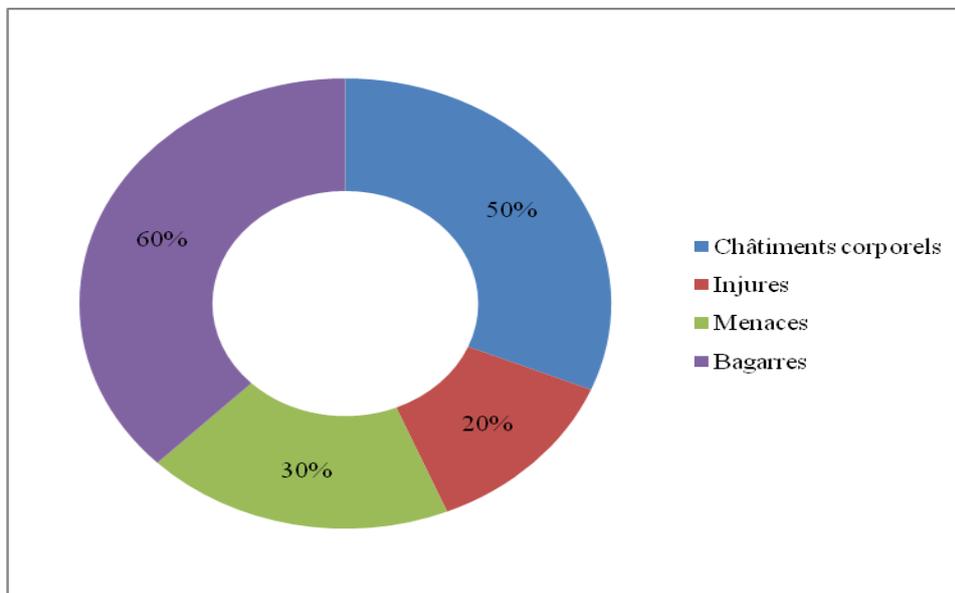


Figure n° 5 : Formes de violence selon le maître.

La pratique du châtime corporel à l'école est confirmée par 50% des enseignants au niveau de la figure n° 5. De manière générale, face aux difficultés que rencontrent les apprenants, les enseignants les réprimandent de multiples manières comme l'illustre si bien Papinuttom à travers les propos d'une enseignante en RDC, « Quand nous punissons nous sommes en colère, nous nous jetons sur les élèves avec rage, c'est comme si nous nous défoulions sur les enfants... » (2005 : 2). Ces derniers ont ensuite respectivement cité les menaces et les injures à hauteur de 30% et 20% de réponses.

Les enseignants utilisent également un langage péjoratif à travers les menaces et les injures, très dévalorisant à l'endroit des enfants : *les élèves sont traités de cancrs de tarés, de bon à rien*. Parfois le dommage psychologique de ces paroles est plus dévastateur que le châtime corporel. Entre élèves, les bagarres sont les plus importantes formes de violences avec 60%, elles sont plus fréquentes et imprévisibles. D'autres formes de violences existent telle que le racket. Ils peuvent alors pour éviter ce milieu dangereux qu'est l'école, s'absenter, arriver en retard ou faire l'école buissonnière. Ces comportements sont tous susceptibles d'altérer la motivation et d'avoir des incidences sur le rendement scolaire.

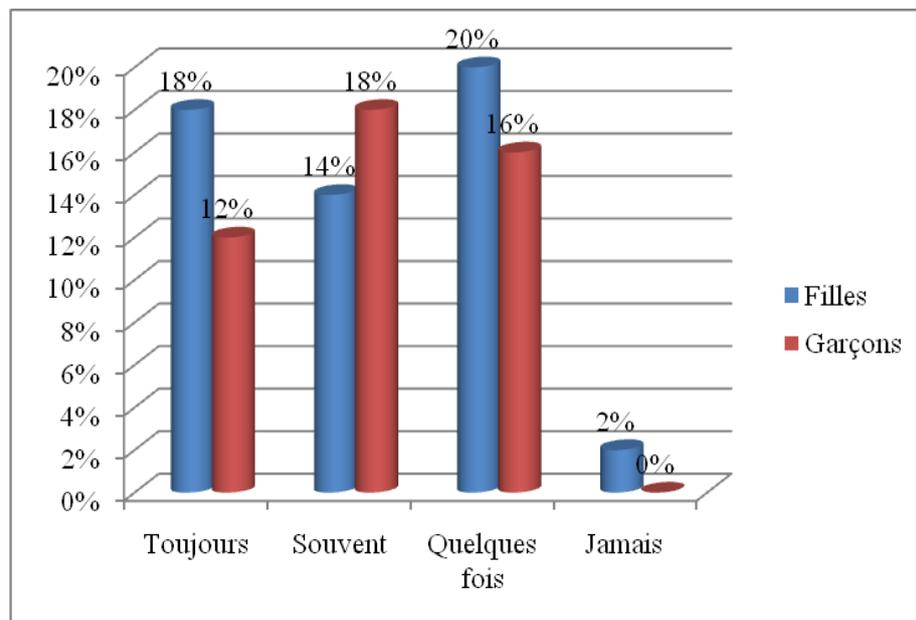


Figure n°6 : Fréquence de punition infligée selon les élèves.

Quant aux apprenants ils déclarent que le maître les punit toujours (18 % et 12 %) souvent (14 % et 18 %) et quelques fois (20 % et 16%). Or, Debesse et Mialaret (1974), pensent que la relation de l'élève et de son éducateur est un élément essentiel de l'adaptation ou de l'inadaptation, de la réussite ou de l'échec de l'élève. Ce dernier se forge une image du maître, il réagit par rapport à la personnalité de celui-ci, soit par des réactions de désobéissance, soit par des réactions d'opposition, ou même d'inhibition.

Il apparait que l'environnement scolaire n'est pas sécurisant. Ce qui peut influencer sur la motivation des élèves comme le confirme le verbatim du conseiller pédagogique : *les enfants violentés se sentent humiliés et manquent de personnalité. Ils sont toujours distraits, indifférents et se vengent à travers leur inattention pendant les activités scolaires.* En effet, il est bien connu que le châtiement engendre des effets négatifs tels que le renforcement du comportement non souhaité, la fugue, l'abandon scolaire comme l'affirment les déscolarisés de notre échantillon : *nous avons quitté l'école, par peur du maître.*

3.4. Les conséquences de la violence exercée sur les enfants au sein des familles et à l'école et les conséquences de la violence d'après les élèves

Les figures 7 et 8 vont nous permettre d'analyser les différentes conséquences des violences sur la motivation scolaire.

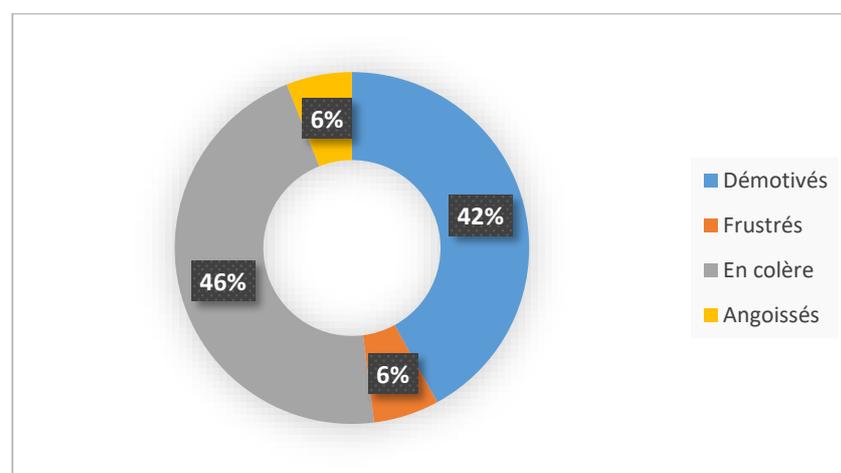


Figure n°7 : Réactions des élèves suite à des violences.

Il ressort de l'analyse de la figure n° 7 que les répondants réagissent négativement à la violence ; ils sont soit en colère (46%) soit démotivés (42%), frustrés (6%) ou angoissés (6%). Les enfants victimes de violence manifestent des sentiments de colère. Cet état émotif peut engendrer une réponse violente conduisant à détester les auteurs de cette violence. Les répliques sont très variées et peuvent aller de l'agressivité, la haine ou l'abandon comme l'ont exprimé les déscolarisés de notre échantillon qui considèrent leur éjection du système éducatif comme la conséquence de la méchanceté de leur maître.

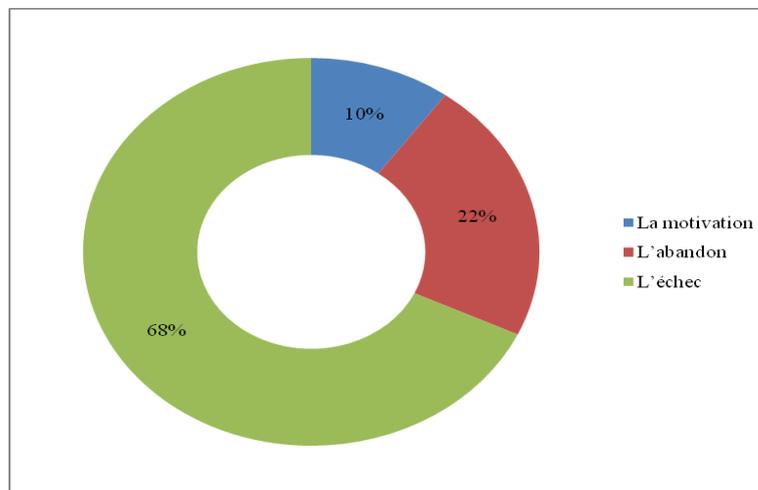


Figure n° 8 : Conséquences de la violence selon les élèves.

Selon le graphique 8, les conséquences de la violence citées par les élèves sont l'échec avec un taux de 68%, l'abandon avec 22%, comme l'illustre les propos suivants du conseiller pédagogique: *la violence perpétrée sur les élèves les rend timides, intolérants, agressifs. Les enfants violentés pensent qu'on ne les aime pas.*

Pour compléter ce tableau des conséquences des violences sur la motivation scolaire nous avons recueilli les opinions des enseignants. C'est ainsi que la plupart d'entre eux ont affirmé qu'un enfant violenté est perturbé, voire traumatisé. Ce dernier est toujours préoccupé par la violence qu'il subit en famille. Ils ont ajouté qu'il a toujours l'esprit ailleurs, ce qui peut expliquer son manque de concentration pour suivre les cours qu'on lui dispense. Les enseignants ont soulevé le problème de familles polygames où les enfants sont victimes de maltraitance de tout genre de la part de leurs parents. Cette injustice gratuite, selon les enseignants, les conduit à la dérive en voulant fuir la violence familiale. *Ils évoluent, le plus souvent, dans la rue, en compagnie d'autres enfants qui les entraînent au vol, à la consommation de la drogue ...*

Conclusion

Cette étude met en évidence toute l'ampleur et le caractère ubiquitaire des sévices à l'endroit des enfants. En dépit des textes internationaux et nationaux, les enfants continuent à subir la violence. C'est un phénomène réel tant au niveau des établissements scolaires qu'au sein des familles de notre champ d'étude. La présente analyse nous a permis de découvrir que les formes de violence les plus fréquentes exercées sur les élèves sont les châtements corporels, les menaces et les injures. Selon les victimes que sont les élèves eux-mêmes, ces actes de violence sont présents à l'école et en famille dans les proportions ci-après : les châtements corporels (46%), les menaces (46%), les bagarres (42%) et les injures (20%). Ces pratiques engendrent chez les enfants, la peur et l'aversion envers l'école. Elles ont pour conséquences la démotivation et l'angoisse entraînant de faibles performances scolaires. Dépourvu de stimuli pour le développement de sa motivation extrinsèque l'enfant victime de violence réagit de diverses manières face à la maltraitance. Les manifestations visibles comme la colère, l'angoisse, la démotivation et la frustration qui se traduisent par l'échec ou l'abandon cachent des troubles psychosomatiques souvent invisibles, sous-estimés, durables et destructeurs. Dans la perspective d'amélioration de la qualité de l'éducation les décideurs doivent agir sur les violences qui constituent un véritable obstacle à la démocratisation de l'enseignement.

Références bibliographiques

- Antonowicz, L. (2010). *Trop souvent en silence, rapport sur la violence en milieu scolaire en Afrique de l'Ouest et du Centre*, UNICEF, Plan International, Save the Children Suède en Afrique de l'Ouest et Aide et Action, consulté le 15/10/2016.
- Association Nigérienne pour l'Auto Promotion Humaine (ANAPH Mutunci). (2004). *La violence en milieu scolaire*. www.ong-desi.qc.ca/lutte_niger.php, consulté le 2/06/2016.
- Assoumana, A. (2005). *La violence à l'école dans les Inspections de l'Enseignement de Base I de la Communauté Urbaine de Niamey*, Mémoires de fin d'étude, Diplôme d'inspecteur pédagogique ENS/UAM.
- Debesse, M. ; Mialaret, G. (1974). *Traité de sciences pédagogiques*. Paris : PUF.
- Giroux, M. ; Vezeau, N. (2018). *L'estime de soi à la base de la motivation scolaire* in www.OCCE.COOP. Consulté le 10/04/2019.
- MEN. (1962). Décret N°62.021 du 7 février 1962 portant règlement de l'obligation et de la fréquentation scolaires.
- MEN/A/PLN/EC. (2013). *Statistiques de l'Education de Base*, Annuaire 2012/2013.
- Ministère de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant. (2010). *Les directions Régionales de l'Education Nationale de Maradi et Zinder, l'UNICEF et l'ONG Association nigérienne pour la promotion de la paix, Etude de base sur les violences en milieu scolaire*. MEN/DEPD du 2 avril 1981, (1981). CIRCULAIRE N°016.
- Papinutto, M. (2005). *La violence à l'école* (UNICEF RDC). www.lizadeel.org/files/Rapport%20Etude%20Violence.pdf. Consulté le 10/09/2016.
- Pinheiro, P. S. (2007). *Eliminer la violence à l'encontre des enfants, guide à l'usage des parlementaires N° 13*. www.unicef.org. Consulté le 10/06/2013.
- Plan International. (2008). « *Apprendre sans peur* » campagne mondiale.
- RESEN. (2010). *Le système éducatif nigérien. Rapport d'Etat version provisoire*.
- Sidikou, R. (2016). *Formes de violence à l'école et en famille. Cas de l'Inspection de l'Enseignement de Base I Niamey V*. Mémoires de fin d'études, Diplôme d'inspecteur pédagogique ENS/UAM.
- Viau, R. (1994). *La motivation en contexte scolaire*. Saint-Laurent : Éditions du Renouveau Pédagogique.